

SNUDI FO 92
Syndicat National Unifié
des Directeurs,
Instituteurs et
Professeurs des écoles
de l'Enseignement public

des Hauts-de-Seine

Union locale FO
14 rue Paul Bert
92130 Issy-les-
Moulineaux

www.snudifo92.com

Téléphones :
01 41 90 88 93
06 47 48 76 91

snudi-fo92@orange.fr

L'École syndicaliste 92

Commission paritaire

n° 1028 S 06755

dispensé de timbrage

ISSY-les-Mlx PRINCIPAL

Directrice de la publication :
Julie FAUREL

dépôt légal : 13/12/2024

SOMMAIRE

| | |
|---|----------|
| Edito | 1 |
| Lettre au DASEN à propos des évaluations en Grande Section | 2 |
| Carte Scolaire : Fiche enquête | 3 |
| Bordereau | 4 |

L'école Syndicaliste SNUDI FO 92



Journal aux écoles n°288

REVUE BIMESTRIELLE IMPRIMÉE PAR NOS SOINS

NOVEMBRE - DÉCEMBRE

Edito :

Nous sommes des milliers d'enseignants et d'AESH du 92 à réclamer l'abandon de l'ignoble mesure visant à instaurer 3 jours de carence et une baisse de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, à nous opposer à la suppression inadmissible de 4000 postes d'enseignants, à exiger de meilleures conditions de travail et une hausse du point d'indice.

Nous avons été nombreux à faire grève le 5 décembre pour exprimer ces revendications, pour faire entendre notre unité face aux attaques répétées des gouvernements successifs contre les fonctionnaires.

Depuis des années, les ministres, les recteurs, les DASEN sont sourds aux appels des personnels concernant la détérioration de leurs conditions de travail.

Les situations d'écoles démunies face à la scolarisation d'élèves en souffrance sont de plus en plus fréquentes. Les collègues sur place se saisissent du registre de santé et sécurisé au travail pour alerter, mais le plus souvent aucune réponse n'est apportée. **Pour le SNUDI FO 92, ce qui manque ce sont des moyens et surtout des moyens humains, pour une prise en charge globale de l'enfant. Il manque des infirmières scolaires, des médecins scolaires, des psy EN, des assistantes sociales mais également des places en CMP faute de professionnels, du personnel en PMI, des médecins à la MDPH.**

Il est intolérable que, dans notre département, il faille attendre 18 mois pour un premier rendez-vous en CMP avec un psychiatre, que lorsque nous remplissons un dossier MDPH, une attente tout aussi longue soit à prévoir pour une première notification.

Ces enfants continuent à être scolarisés sans soin, sans aide, et continuent à manifester leur mal être. Ce sont alors les enseignants, les AESH et les autres élèves qui en payent les conséquences.

Quand pour l'enseignant, ou l'AESH, la situation devient intenable, leur corps dit stop, et maintenant avec les 3 jours de carence et la baisse de l'indemnisation lors d'un arrêt maladie, ils devront choisir entre se soigner ou se nourrir.

Ce n'est pas malheureusement pas le seul motif de la dégradation des conditions de travail, il y a également le non remplacement en école primaire qui de nouveau cette année est la règle. Des élèves sont privés d'instruction pendant une semaine, deux semaines pour d'autres. La pression est mise sur les équipes pour donner du travail à ces élèves.

Dans une école, les parents ont demandé si l'enseignante du même niveau ne pourrait pas travailler le lundi dans sa classe et le mardi dans la classe de son collègue absent. Les collègues et les élèves subissent la répartition des élèves dans leur classe, du bruit supplémentaire, moins de place pour se déplacer...

Et déjà les IENs convoquent les directeurs d'école pour annoncer des fermetures de classe pour l'année prochaine, comme si l'annoncer le plus tôt possible permettrait de faire passer la pilule plus facilement. Les équipes sont consternées d'apprendre cette probable fermeture alors qu'un collègue est absent non remplacé, que ses élèves sont répartis. Si l'an prochain il y a une classe de moins, il y aura plus d'élèves à répartir dans moins de classes. Les équipes sont abasourdis d'apprendre que l'IEN annonce une fermeture pour l'année prochaine, alors que depuis le mois de septembre elles l'alertent sur leurs conditions de travail détériorées par la scolarisation d'un ou plusieurs élèves en souffrance.

Pour le SNUDI FO 92 aucune fermeture de classe n'améliorera les conditions de travail des enseignants ni les conditions d'apprentissage des élèves, même si elles sont annoncées au mois de novembre. (fiche carte scolaire 2025 p 3)

D'autres motifs de la souffrance au travail sont les injonctions pédagogiques permanentes et la pression hiérarchique qui en découle, avec pour exemple les évaluations. Depuis des années, l'académie de Versailles demande aux enseignants de GS de faire passer des évaluations pour « une entrée sécurisée en CP » au mois de janvier. Alors même que beaucoup d'équipes faisaient remonter à leurs IENs les années précédentes qu'au mois de janvier les élèves n'étaient pas prêts pour passer ce type d'évaluation, que certains exercices n'étaient pas appropriés. Le recteur et les DASEN ont décidé d'avancer les évaluations au mois de novembre. **Le SNUDI FO 92 a écrit au DASEN pour lui rappeler que ces évaluations ne peuvent pas être obligatoires. (lettre p 2)**

Plus que jamais, nous vous appelons à nous regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos conditions de travail face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République. Nous vous invitons à rejoindre le SNUDI FO 92 (bulletin d'adhésion p 4)

Julie Faurel,
secrétaire départementale SNUDI-FO

Vie du syndicat - Lettre du SNUDI FO92 au DASEN à propos des évaluations de GS



Issy-les-Moulineaux, le 4 décembre 2024

Monsieur le Directeur académique,

Nous sommes questionnés par des collègues de différentes circonscriptions quant à la nature des évaluations de Grande Section.

Dans votre courrier de présentation du protocole vous écrivez : « Pour permettre à tous de réussir l'entrée à l'école élémentaire, nous devons pouvoir identifier les compétences acquises par chaque élève de Grande Section et les besoins des plus fragiles dans les domaines fondamentaux.

Dans cette perspective, le protocole académique « *Pour une entrée sécurisée au CP* », marqueur du Plan d'action académique pour la maternelle s'adresse à tous les enfants de grande section et a pour objectif d'affirmer la mission de prévention de l'école maternelle pour garantir la réussite de tous les élèves. »

Ces évaluations ne sont pas nouvelles. Mais leur présentation comme un protocole pour « *tous les élèves* » n'est pas acceptable. Les évaluations ne peuvent pas être obligatoires. L'enseignant reste maître des modalités d'évaluation de ses élèves. Nous vous remercions de rappeler aux IEN que ce protocole n'a pas de caractère obligatoire.

Les enseignants de GS ont déjà repéré les élèves « *ayant des fragilités dans l'acquisition des compétences essentielles à l'apprentissage en lecture/écriture et en mathématiques* ». A cette période de l'année, ils ont le plus souvent déjà informé le médecin scolaire, l'équipe du RASED et déjà rencontré les familles des élèves en question qui sont en général connus depuis la Petite Section.

Ils n'ont pas besoin de ce protocole pour envisager des « *régulations* », adapter leur enseignement, organiser leur travail de classe. Il n'y a donc pas obligation pour eux d'utiliser ce protocole et encore moins de saisir les résultats dans des « *tableurs* » pour « *analyse* ».

Pour le SNUDI FO 92, une réelle politique de prévention serait :

- le recrutement en nombre d'enseignants spécialisés du RASED afin de pouvoir dès la petite section aider les élèves dans le besoin,
- la diminution du nombre d'élèves par classe dans tous les niveaux de maternelle,
- une médecine scolaire de prévention qui devrait assurer la visite médicale pour tous les enfants âgés de 3 à 4 ans et une autre visite médicale au cours de la 6^e année de l'enfant, en grande section de maternelle, comme cela est indiqué sur le site gouvernemental « service-public.fr » .

Cette année, la date de passation a été avancée aux mois de novembre et décembre, sans que le contenu n'ait changé. Vous écrivez « Au sein d'une école bienveillante accordant une priorité aux enseignements fondamentaux ..., ». Est-ce de la bienveillance de mettre les élèves face à ces évaluations alors que les compétences n'ont pas été travaillées en classe ? Est-ce de la bienveillance d'imposer aux enseignants de faire passer des évaluations alors que ces derniers n'avaient pas programmé cela à cette période ?

Lors de chaque FSSSCT, le SNUDI FO 92 et la FNEC FP 92 vous alertent sur la question des conditions de travail dégradées dans les écoles. Nous vous avons déjà exprimé l'exaspération des collègues quant au temps perdu hors de la classe à saisir les résultats des évaluations nationales et de GS, le temps perdu en classe sur les apprentissages habituels, ainsi que le contenu inadapté des évaluations. Les collègues ne supportent plus les injonctions pédagogiques permanentes et la pression hiérarchique qui en découle.

Veuillez croire, Monsieur le directeur académique, à l'expression de ma parfaite considération.

Julie Faurel

Pour le bureau départemental du SNUDI FO 92

inFOs départementales — CARTE SCOLAIRE 2025

Le gouvernement Barnier dans son plan de budget a prévu 4000 suppressions de postes d’enseignants pour la rentrée prochaine. Déjà les IEN annoncent des fermetures de classes aux directeurs et directrices d’écoles.

En répondant à cette enquête et en nous l’envoyant à snudi-fo92@orange.fr, le SNUDI FO 92 défendra votre école lors du CSA carte scolaire du mois de janvier.

Type d’école (maternelle, élémentaire, primaire, en REP, en REP+, en CAPE, zone prioritaire de la ville,...)

Commune et nom de l’école

Adresse mail ou numéro pour vous contacter :

| | |
|--|---|
| | L'école a besoin d'une ouverture de classe. |
| | L'école craint une fermeture de classe. |
| | Autre : |

Nombre d’élèves dans l’école actuellement :

Structure de l’école cette année (nombre de classes de chaque niveau, et leur effectif)

Présence de dispositifs dans l’école (ULIS, UEMA, UEPEAA, ...)

Prévision du nombre d’élèves pour 2025

| | |
|-------|--|
| En PS | |
| En MS | |
| En GS | |

| | |
|--------|--|
| En CP | |
| En CE1 | |
| En CE2 | |
| En CMI | |
| En CM2 | |

Nombre d’élèves avec une notification pour un AESH mutualisé :

Nombre d’élèves avec une notification pour un accompagnement par un AESH individualisé avec son nombre d'heures :

Description de la situation de votre école, intervention du RASED, élèves à besoins particuliers, changement dans le quartier, difficultés rencontrées ...



Bulletin individuel d'adhésion au SNUDI FO 92

Année civile 2024

<https://www.snudifo92.com/>

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 Tél. portable :
 Email : @
 Fonction : Spécialisation :

Pour les directeurs, précisez le nombre de classes : 2 à 4 5 à 9 10 et plus

A titre : provisoire définitif Quotité de service : 100% 50% 75% 80% Autre:%
 Etablissement d'exercice : Ville :

Echelon actuel : Corps : PE Instituteur
 Date de passage au dernier échelon : / / 20.....

Syndiqué(e) au SNUDI FO 92 en 2023 : oui non

Je déclare adhérer au **SNUDI FO** et régler la somme de : €

Le / / 2024, à

Signature :

Comment calculer la cotisation de base ?

Son montant annuel est en gras dans la case correspondant à votre échelon.

Syndicalisme libre et indépendant !
 Le SNUDI FO est un syndicat affilié à la CGT Force Ouvrière dont l'adhésion est à l'année civile. Les adhérents s'acquittent du montant de la carte (12 €) et des timbres syndicaux à compter du mois de l'adhésion jusqu'à décembre 2024.

66% de la cotisation sont déductibles des impôts

| Echelons | 1 (FS) | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | HC | Cl. Exc |
|--------------------------------------|--------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| AESH | 48€ | | | | | | | | | | | |
| Instituteurs | | | | | | | 162€ (12.50€) | 174€ (13€) | 180€ (14€) | 292€ (15€) | | |
| Prof. des écoles | 96€ (7€) | 144€ (11€) | 150€ (11.50€) | 162€ (12.50€) | 168€ (13€) | 180€ (14€) | 186€ (14.50€) | 198€ (15.50€) | 204€ (16€) | 222€ (17.50€) | 250€ (19€) | 264€ (21€) |
| Coût réel après déduction des impôts | 32€66 | 48€96 | 51€ | 55€08 | 57€12 | 61€2 | 63€24 | 67€32 | 69€36 | 75€48 | 85€ | 89€76 |

Cette cotisation comprend la carte annuelle (12€) et les 12 timbres syndicaux mensuels. Le montant d'un timbre syndical correspondant à votre grade et échelon est indiqué entre parenthèses.

- ▶ **Majorations annuelles pour les directeurs : 2-4 classes : +6€ ; 5-9 cl. : + 8€ ; + de 10 cl. : + 10€**
- ▶ **Contractuels :** 144 € (comme pour un PE à l'échelon 3)
- ▶ **Mi-temps et temps partiels :** cotisation au prorata de la quotité travaillée
- ▶ **Retraité :** 90€
- ▶ **Disponibilité-congé parental :** 19 € (le prix d'une carte et d'un timbre syndical)

Vous pouvez choisir de régler :

- ♦ **Par chèque en une seule fois :** établir un chèque à l'ordre du SNUDI FO 92 ;
- ♦ **Par chèque en plusieurs fois :** veiller à écrire les dates d'encaissement souhaitées au dos de chaque chèque ;
- ♦ **Par virement :** CCM RUEIL—SNUDI FO 92
- ♦ IBAN : FR76 1027 8060 8600 0213 9480 164

Bulletin à envoyer à : SNUDI FO 92 - 14 rue Paul Bert - 92 130 Issy-les-Moulineaux

Ou par mail : snudi-fo92@orange.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 92. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snudi-fo92@orange.fr